

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00517

Numéro SIREN : 445 376 460

Nom ou dénomination : AGM ILE DE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2018 sous le numéro de dépôt 3605

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le 15 MAI 2018 Numéro 3605

AGM ILE DE FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros

Siège social : 90, rue de la Division Leclerc, 91160 SAULX LES CHARTREUX
445 376 460 RCS EVRY

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 MARS 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2017, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires a légèrement diminué (-3.35 %) et passe de 5 756 000 euros au 30/09/2016 à 5 563 101 au 30/09/2017. Les charges d'exploitation ont quant à elles diminué de 5.15 %. Le résultat d'exploitation ressort à 317 725 au 30/09/2017 contre 170 131 euros au 30/09/2016. Le résultat net ressort bénéficiaire à 227 079 euros au 30/09/2017 contre 95 435 euros au 30/09/2016.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Rm

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Poursuite du développement de notre chiffre d'affaires tout en maintenant nos charges d'exploitation.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 30 septembre 2017 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	211					29	82					78
Montant total des factures concernées TTC	398 031,00 €	16 890,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 890,00 €	476 816,76 €	81 271,57 €	104 790,77 €	159 110,79 €	176 495,18 €	521 668,31 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	9,61%	0,41%	0,00%	0,00%	0,00%	0,41%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							7,35%	1,25%	1,62%	2,45%	2,72%	8%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)						- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)					

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 563 101 euros contre 5 756 000 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -3,35%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 63 203 euros contre 10 814 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 859 972 euros contre 950 719 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,55%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 643 628 euros contre 2 811 375 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,97%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 65 175 euros contre 69 046 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,61%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 002 462 euros contre 988 647 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 1,40%.

Le montant des charges sociales s'élève à 685 204 euros contre 707 321 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,13%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 26 personnes contre 25 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 4,00%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 52 137 euros contre 69 573 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -25,06%.

Le montant des autres charges s'élève à 1 euro contre 1 euro pour l'exercice précédent, soit une variation de -36,78%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5 308 578 euros contre 5 596 683 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,15%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 317 725 euros contre 170 131 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 86,75%.

Compte tenu d'un résultat financier de -343 euros (-3 356 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 317 383 euros contre 166 775 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 90,31%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 533 euros contre -38 435 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 90 836 euros contre 32 905 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 227 079 euros contre un bénéfice de 95 435 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 244 662 euros contre 1 809 563 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,04%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 227 079 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	227 079 euros
-------------------------------	----------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	8 782 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	235 862 euros

A titre de dividendes	50 000 euros
Soit 500 euros par action	

Le solde	185 862 euros
----------	---------------

Pour un montant de 180 000 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 920 000 euros et pour un montant de 5 862 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 5 862 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 980 862 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera

Bm

déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

D'autre part, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2015.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2014 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2015 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2016 :

50 000 euros, soit 500 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4 632 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 1 544 euros.

Em

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Rémunération de la Présidente

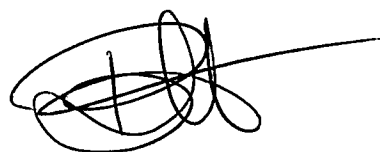
Nous vous proposons de fixer la rémunération de la Présidente.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SAULX LES CHARTREUX
Le 15 mars 2018

La Présidente
Béatrice MOURGUES

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

AGM ILE DE FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 90, rue de la Division Leclerc, 91160 SAULX LES CHARTREUX
445 376 460 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 15 mars,
A 10 heures,

Les associés de la société AGM ILE DE FRANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 90, rue de la Division Leclerc 91160 SAULX LES CHARTREUX, sur convocation faite par lettre simple adressée le 24 janvier 2018 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Béatrice MOURGUES, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Eric BRUGES et Madame Anne-Marie MOURGUES, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Alfonso AMATO est désigné comme secrétaire.

la société BEWIZ AUDIT, représentée par Monsieur Laurent BENOUDIZ, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2017,

  
E.B.
A.A.H.

- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2017 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Distribution de dividendes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4 632 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 1 544 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.





DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 227 079 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **227 079 euros**

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 8 782 euros

Pour former un bénéfice
distribuable de 235 862 euros

A titre de dividendes 50 000 euros
Soit 500 euros par action

Le solde **185 862 euros**

Pour un montant de 180 000 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 920 000 euros et pour un montant de 5 862 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 5 862 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

BM  E.B. 

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

D'autre part, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2014 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2015 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2016 :

50 000 euros, soit 500 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

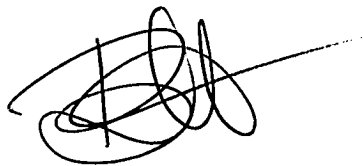
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

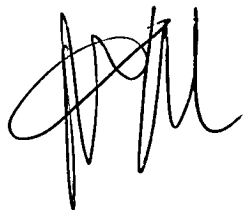
Rem  E.B 
ADM

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Béatrice MOURGUES



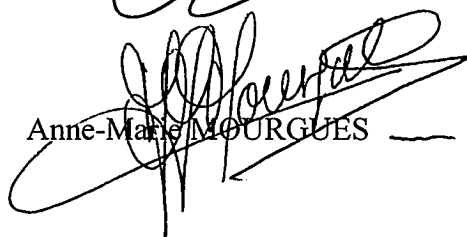
Le secrétaire
Alfonso AMATO



Les scrutateurs
Eric BRUGES



Anne-Marie MOURGUES



AGM ILE DE FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 90, rue de la Division Leclerc, 91160 SAULX LES CHARTREUX
445 376 460 RCS EVRY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 MARS 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 227 079 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	227 079 euros
-------------------------------	----------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	8 782 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	235 862 euros

A titre de dividendes	50 000 euros
Soit 500 euros par action	

Le solde	185 862 euros
-----------------	----------------------

Pour un montant de 180 000 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 920 000 euros et pour un montant de 5 862 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 5 862 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de



dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

D'autre part, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2014 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2015 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2016 :

50 000 euros, soit 500 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

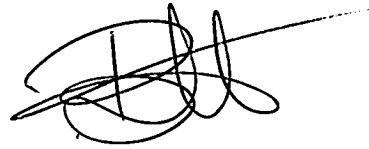
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 mars 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Bm

Certifié conforme
La Présidente
Béatrice MOURGUES

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 90 RUE DE LA DIVISION LECLERC		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 4 5 3 7 6 4 6 0 0 0 0 3 3		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le 30092017					
		N-1 30092016					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	138 919	13 363	17 191
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	181 570	312 374	67 746
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	500	500	500
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	403	403	403
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	35 472	35 472	35 472
TOTAL (II)		BJ	BK	320 489	362 112	121 312	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO	12 694	12 694	16 057
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	15 756	15 756	17 268
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	6 000	6 000	8 876
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	32 914	1 110 374	947 324
		Autres créances (3)	BZ	CA	66 553	66 553	63 760
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 978	1 205	929
	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	632 881	632 881	590 626
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	37 087	37 087	43 411
TOTAL (III)		CJ	CK	34 892	1 882 550	1 688 251	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	355 382	2 244 662	1 809 563	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobili-	Stocks :		Créances :		
		sations :					

Désignation de l'entreprise AGM ILE DE FRANCE				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 50 000)			DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	740 000	700 000
	Report à nouveau			DH	8 782	3 347
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	227 079	95 435
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 030 862	853 782
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	186 595	16 928
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	82	82
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	5 620	9 877
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	436 415	468 601
	Dettes fiscales et sociales			DY	386 440	325 760
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	198 649	134 533
TOTAL (IV)			EC	1 213 801	955 781	
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	2 244 662	1 809 563	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 084 405
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	865	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	5 563 101	FH		FI	5 563 101	5 756 000	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 563 101	FK		FL	5 563 101	5 756 000	
	Production stockée *					FM	(3 363)	(16 234)	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	65 337	27 043	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 228	5	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 626 304	5 766 814
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	858 460	953 982	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	1 512	(3 263)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 643 628	2 811 375	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	65 175	69 046	
	Salaires et traitements *					FY	1 002 462	988 647	
	Charges sociales (10)					FZ	685 204	707 321	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	52 137	44 095
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		25 478
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	1	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 308 578	5 596 683
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	317 725	170 131	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 189	145	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	276		
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 465	145	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		2 255	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 808	1 246	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	1 808	3 501	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(343)	(3 356)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	317 383	166 775	

Désignation de l'entreprise AGM ILE DE FRANCE				Néant ☐ *			
				Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	2 674		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	3 500	12 833	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	6 174	12 833	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	5 594	16 229	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	47	35 039	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	5 641	51 268	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	533	(38 435)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	90 836	32 905	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 633 943	5 779 792	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 406 863	5 684 357	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	227 079	95 435	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	45 486	53 387	
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	45 895	27 043	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PRODUITS CESSIONS IMMOBILIERES CORPORELLES					3 500		
REMBOURSEMENTS FRAIS AVOCAT					2 674		
PENALITES AMENDES FISCALES				1 729			
REMBOURSEMENTS SINISTRES CLIENTS				3 865			
VNC IMMOBILIERES CORPORELLES CEDEES				47			
				Exercice N-1			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Charges antérieures	Produits antérieurs		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise AGM ILE DE FRANCE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	148 000	KT		KU	4 283
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	30 653	KW		KX	283 400
		Matériel de transport *				KY	175 595	KZ		LA	40 640
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	29 938	LC		LD	45
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	384 186	LO		LP	328 368	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	500	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P	403	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	35 472	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	36 375	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	420 561	ØH		ØJ	328 368	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	152 283	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	35 384	MN	278 669	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	30 943	MQ	185 292	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	29 983	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	66 327	NH	646 226	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	500	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	403	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	35 472	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	36 375	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	66 327	ØL	682 601	ØM		

Exercice N clos le : 3 0 0 9 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments <i>cédés</i> (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **AGM ILE DE FRANCE**Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	130 809	QA	8 111	QB		QC	138 919
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	617	QE	19 245	QF		QG	19 862
	Matériel de transport	QH	138 576	QI	24 046	QJ	30 896	QK	131 726
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	29 247	QM	735	QN		QO	29 982
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	299 249	QV	52 137	QW	30 896	QX	320 489
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	299 249	ØP	52 137	ØQ	30 896	ØR	320 489

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations										SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	52 357	6U		6V	19 443	6W	32 914
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	2 255	6Y		6Z	276	7A	1 978
	TOTAL III	7B	54 611	TY		TZ	19 719	UA	34 892
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	54 611	UB		UC	19 719	UD	34 892
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF	19 443			
			UG		UH	276			
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE										Néant ☐ *	
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	35 472	UV		UW		35 472	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	47 965		47 965				
	Autres créances clients			UX	1 095 322		1 095 322				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 777		2 777				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	33 054		33 054				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	27 197		27 197				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	3 525		3 525				
	Charges constatées d'avance			VS	37 087		37 087				
	TOTAUX			VT	1 282 400	VU	1 246 928	VV		35 472	
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	865		865					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	185 730		61 954		123 776			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	436 415		436 415						
Personnel et comptes rattachés		8C	51 872		51 872						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	97 616		97 616						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	28 963		28 963					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	185 745		185 745					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	22 243		22 243					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	82		82						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	198 649		198 649						
TOTAUX		VY	1 208 181	VZ	1 084 405		123 776				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	272 200	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	82		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	38 812	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30092017		
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		{ de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	4 632			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	5 131			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	10 127	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	1 729	Charges financières (art.212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	90 836	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
							TOTAL I	WR	339 533	
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WU	11 293
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		{					XB		
									I6	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								WZ	
	Majoration d'amortissement *								XA	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC			
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		XG	34 767
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
III. RESULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	46 060	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	293 474	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	293 474	XO	0

2058A - Déductions diverses

au 30/09/2017

Libellé	Montant
PROVISION CICE 2016	(21 398)
REEL CICE 2016	28 968
PROVISION CICE 2017	27 197
Totalisation	34 767

Désignation de l'entreprise AGM ILE DE FRANCE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
PROVISION TVS	9K	10 127	9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		10 127	11 293
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	3 347	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	95 435				ZD	40 000					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE	50 000							
					ZF								
	TOTAL I	ØF	98 782			Dividendes		ZG	8 782				
				Autres répartitions			ZH	98 782					
				Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)									
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	218 956		YQ	64 221	64 436						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	1 556 285	1 745 895						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois	J8	449 900		XQ	450 500	466 825						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	36 165	39 912						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	122 743	60 518						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	477 935	498 225						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	2 643 628	2 811 375						
					YW	25 799	24 178						
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				9Z	39 376	44 869						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS			YX	65 175	69 046						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YY	656 200	602 494						
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée				YZ	353 898	380 943						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				ØB	907 392							
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2016) *				ØS								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				YP	26	25						
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 1 handicapés) : 0				RL								
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				ZK		%	%					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP												
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI													
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA			Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **AGM ILE DE FRANCE**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cf. état 2059A-Détail...	30 943	30 896		47
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	19%	15% ou 16%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	3 500	3 453	3 453			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))		3 453				
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 30/09/2017

Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 16%	Long t. 0%	Plus-values 19%
IVECO 35C15V12	16/04/2010	30 390		30 390			1 250	1 250	1 250				
AUDI A3 CK-352-	04/09/2015	336		336			1 000	1 000	1 000				
RACHAT CREDIT B	30/09/2016	217		170		47	1 250	1 203	1 203				
Totalisation		30 943		30 896		47	3 500	3 453	3 453				

Désignation de l'entreprise : **AGM ILE DE FRANCE**Néant ☒ X*

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
		TOTAL 2			

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **AGM ILE DE FRANCE**

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ③*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2017

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102016		et clos le : 30092017	
Durée en nombre de mois		12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		5 563 101
Production stockée	OD		(3 363)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		1 228
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		45 895
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM		5 606 861
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		858 460
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		1 512
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		2 120 722
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		1
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ		2 980 694
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	2 626 167
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA		2 626 167
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		5 608 996
Période de référence	GY	01/10/2016	GZ 30/09/2017
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|1|7

N° SIRET 4|4|5|3|7|6|4|6|0|0|0|0|3|3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE AGM ILE DE FRANCE

ADRESSE (voie) 90 RUE DE LA DIVISION LECLERC

CODE POSTAL 91160

VILLE

SAULX LES CHARTREUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique BOUYCHOU Prénom(s) BEATRICE PRESIDENTE

Nom marital MOURGUES % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 30

Naissance : Date 27071965 N° département 93 Commune LES PAVILLONS SOUS BO Pays FRANCE

Adresse : N° 123 Voie BIS RUE DE PONTOISE

Code postal 95290 Commune L'ISLE ADAM Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique AMATO Prénom(s) ALFONSO

Nom marital % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 06061954 N° département 99 Commune CIANCIANA Pays ITALIE

Adresse : N° 793 Voie CHEMIN DES ROLES

Code postal 77190 Commune VOSVES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|09|2|0|1|7|

N° SIRET 4|4|5|3|7|6|4|6|0|0|0|0|3|3|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE AGM ILE DE FRANCE

ADRESSE (voie) 90 RUE DE LA DIVISION LECLERC

CODE POSTAL 91160 VILLE SAULX LES CHARTREUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique MOURGUES Prénom(s) ANNE MARIE
 Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 25
 Naissance : Date 30081957 N° département 48 Commune ST CHELY APCHER Pays FRANCE
 Adresse : N° 154 Voie BIS RUE GAMBETTA
 Code postal 94120 Commune FONTENAY SOUS BOIS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique BRUGES Prénom(s) ERIC
 Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 25
 Naissance : Date 30081961 N° département 75 Commune PARIS Pays FRANCE
 Adresse : N° Voie LES ASUSETS
 Code postal 48310 Commune FOURNELS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/09/2017

Total des Produits à recevoir		31 361
Autres créances clients <i>FACTURES A ETABLIR</i>	<i>4 164</i>	4 164
Autres créances <i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>27 197</i>	27 197

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2017

Total des Charges à payer		90 907
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		945
<i>INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS</i>	<i>79</i>	
<i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	<i>865</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 720
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>13 720</i>	
Dettes fiscales et sociales		76 243
<i>SALAIRES A PAYER</i>	<i>50 000</i>	
<i>CHARGES SOCIALES A PAYER</i>	<i>4 000</i>	
<i>CHARGES FISCALES A PAYER</i>	<i>22 243</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		37 087	37 087
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			37 087

CREDITS BAUX	3 740.66
LOA	933.40
MAINTENANCE	221.37
TELESURVEILLANCE	132.27
CADEAUX CLIENTS	9 384.00
ASSURANCE	22 587.73
CVAE	88.00

Produits constatés d'avance

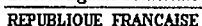
Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2017
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		198 649	198 649
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			198 649

PCA	198 648.51
TOTAL	198 648.51

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2017

[illegible]



FICHE D'AIDE AU CALCUL

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
TOTAL				

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	28 968
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.	10	28 968
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	28 968

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	13	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 14 : - le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif - zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.</i>	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander sur le formulaire n°2573-SD	17	

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 6 et 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 12 et 13 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD

³ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2069-RCI-SD
(2017)

Formulaire obligatoire

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE**

Exercice clos le 30/09/2017 Au titre de l'année civile 2016 Néant

Dénomination de l'entreprise	AGM ILE DE FRANCE	N° Siren : 445376460
Adresse	90 RUE DE LA DIVISION LECLERC	91160 SAULX LES CHARTREUX

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES * ☐ PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

Crédit d'impôt	Montant
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	28 968

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	hors DOM	situé dans les DOM
dont crédit d'impôt relatif aux rémun. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		

Dont préfinancement	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	482 792

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois



ACCOMPAGNER VOS PROJETS ET CEUX DE VOTRE ENTREPRISE

AGM ILE DE FRANCE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL SOCIAL DE 50 000 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

90, rue de la Division Leclerc
91160 SAULX LES CHARTREUX
R.C.S. Evry 445 376 460

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

AGM ILE DE FRANCE SAS
Siège social : 90, rue de la Division Leclerc
91160 SAULX LES CHARTREUX
R.C.S. Evry 445 376 460

Aux associés,

1 ■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AGM Ile de France relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 ■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 ■ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 ■ Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5 ■ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 ■ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

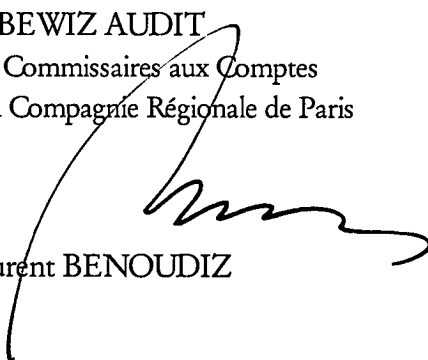
sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Paris, le 15 février 2018

Le commissaire aux comptes,

BEWIZ AUDIT
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Laurent BENOUDIZ



Comptes annuels au 30 septembre 2017

AGM ILE DE FRANCE SAS
Siège social : 90, rue de la Division Leclerc
91160 SAULX LES CHARTREUX
R.C.S. Evry 445 376 460

Désignation de l'entreprise : AGM ILE DE FRANCE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 90 RUE DE LA DIVISION LECLERC 91160 SAULX LES CHARTREUX			Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 4 4 5 3 7 6 4 6 0 0 0 0 3 3			Néant ☐ *				
			Exercice N, clos le, 30092017				
			N-1 30092016				
			Brut 1				
			Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CO			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	138 919	17 191	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	181 570	67 746	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV	500	500
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE	403	403
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	35 472	35 472
TO TAL (II)		BJ	BK	320 489	121 312		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO	12 694	16 057	
		En cours de production de services	BP	BO			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	15 756	17 268	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	6 000	8 876	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	32 914	947 324	
		Autres créances (3)	BZ	CA	66 553	63 760	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 978	929	
		Disponibilités	CF	CG	632 881	590 626	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	37 087	43 411	
Comptes de régularisation	TO TAL (III)		CJ	CK	34 892	1 882 550	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	355 382	1 809 563	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise AGM ILE DE FRANCE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	740 000	700 000
	Report à nouveau	DH	8 782	3 347
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	227 079	95 435
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	1 030 862	853 782
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	186 595	16 928
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	82	82
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5 620	9 877
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	436 415	468 601
	Dettes fiscales et sociales	DY	386 440	325 760
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	198 649	134 533
TO TAL (IV)	EC	1 213 801	955 781	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	2 244 662	1 809 563	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 084 405	938 934
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	865	800	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AGMILE DE FRANCE						Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF	
		FG	5 563 101	FH		FI	5 563 101
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 563 101	FK		FL	5 563 101
	Production stockée *					FM	(3 363)
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	65 337
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 228
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 626 304
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	858 460
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	1 512
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 643 628
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	65 175
	Salaires et traitements *					FY	1 002 462
	Charges sociales (10)					FZ	685 204
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	52 137
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 308 578
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	317 725	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 189	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	276	
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	1 465	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 808	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	1 808	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(343)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	317 383	

Désignation de l'entreprise AGM ILE DE FRANCE				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	2 674		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	3 500	12 833	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	6 174	12 833	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	5 594	16 229	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	47	35 039	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	5 641	51 268	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	533	(38 435)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	90 836	32 905	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 633 943	5 779 792	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 406 863	5 684 357	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	227 079	95 435	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G		
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP	45 486	53 387
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	45 895	27 043
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PRODUITS CESSIONS IMMOBILIAIRES						3 500	
REMBOURSEMENTS FRAIS AVOCAT						2 674	
PENALITES AMENDES FISCALES					1 729		
REMBOURSEMENTS SINISTRES CLIENTS					3 865		
VNC IMMOBILIAIRES CEDEES					47		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **2 244 662 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **5 633 943 euros**
 - un total charges de **5 406 863 euros**
 - dégage un résultat de **227 079 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/10/2016**
- finit le **30/09/2017**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **AGM ILE DE FRANCE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 244 662 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 633 943 euros** et un total **charges** de **5 406 863 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **227 079 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2016** et finit le **30/09/2017**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Comptabilisation, présentation du C.I.C.E

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, la comptabilisation du CICE a été traduite en retenant l'option d'une diminution des charges de personnel comptabilisée au crédit d'un sous compte de la classe 64. Ce dernier est imputé sur l'impôt sur les bénéfices.

Le montant du CICE déterminé au titre de l'année civile 2016 s'élève à un montant de 28 968 € et apparaît imputé sur l'impôt sur les sociétés du au titre de cet exercice.

La prise en compte du CICE permet le financement du besoin en fonds de roulement et sera utilisé en vue d'améliorer la compétitivité de l'entreprise à travers notamment des efforts en matière d'investissement.

Le montant du CICE pour les neuf premiers mois de l'année 2017 a été par ailleurs provisionné en produit à recevoir pour 27 197 € et sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

En matière de prestation de services, c'est l'avancement de la prestation qui entraîne la comptabilisation. Un produit est acquis lorsque la fourniture par l'entreprise des travaux est effectuée. (PCG article 512.1). **Aussi les prestations comptabilisées avant cette date sont inscrites en produits constatés d'avance.**

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2017
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						

CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	148 000		4 283			152 283
	Instal., agencement, aménagement divers	30 653		248 016			278 669
	Matériel de transport	175 595		40 640		30 943	185 292
	Matériel de bureau, mobilier	29 938		45			29 983
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	384 186		328 368		66 327	646 226

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	500					500
	Autres titres immobilisés	403					403
	Prêts et autres immobilisations financières	35 472					35 472
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	36 375					36 375

TOTAL	420 561		328 368		66 327	682 601
--------------	----------------	--	----------------	--	---------------	----------------

--	--	--	--	--	--	--

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	130 809	8 111		138 919
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	617	19 245		19 862
	Matériel de transport	138 576	24 046	30 896	131 726
	Matériel de bureau, mobilier	29 247	735		29 982
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	299 249	52 137	30 896	320 489
TOTAL		299 249	52 137	30 896	320 489

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencement aménag divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	52 357		19 443	32 914
	Autres	2 255		276	1 978
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	54 611		19 719	34 892
	TOTAL GENERAL	54 611		19 719	34 892

Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		19 443 276	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

--

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	35 472		35 472
	Clients douteux ou litigieux	47 965	47 965	
	Autres créances clients	1 095 322	1 095 322	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 777	2 777	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	33 054	33 054	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	27 197	27 197	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	3 525	3 525	
	Charges constatées d'avances	37 087	37 087	
TOTAL DES CREANCES		1 282 400	1 246 928	35 472
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

30/09/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	865	865		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	185 730	61 954	123 776	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	436 415	436 415		
	Personnel et comptes rattachés	51 872	51 872		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	97 616	97 616		
	Impôts sur les bénéfices	28 963	28 963		
	Taxes sur la valeur ajoutée	185 745	185 745		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	22 243	22 243		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	82	82		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	198 649	198 649		
TOTAL DES DETTES		1 208 181	1 084 405	123 776	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		272 200			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		38 812			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		82			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2017	30/09/2016	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	4 164	18 463	(14 299)	-77,45
Autres créances	27 197	21 398	5 799	27,10
TOTAL	31 361	39 861	(8 500)	-21,32

PROVISION CICE	27 197.00
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	4 164.28
TOTAL	31 361.28

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2017	30/09/2016	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	945	823	122	14,80
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 720	22 125	(8 405)	-37,99
Dettes fiscales et sociales	76 243	92 079	(15 836)	-17,20
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	90 907	115 027	(24 119)	-20,97

MATIERES PREMIERES	2 920.00
HONORAIRES DIVERS	10 800.00
TAXE APPRENTISSAGE	9 983.17
CFE	2 133.00
TVS 2014	6 162.00
TVS 2017	3 964.64
INTERETS COUS BANCAIRES	865.47
INTERETS COURUS EMPRUNTS	79.12
PROVISION PRIME INTERESSEMENT	50 000.00
PROVISION FORFAIT SOCIAL PRIME INTERESSEMENT	4 000.00
TOTAL	90 907.40

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2017	30/09/2016	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	37 087	43 411	(6 324)	-14,57
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			,	
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	37 087	43 411	(6 324)	-14,57

CREDITS BAUX	3 740.66
LOA	933.40
MAINTENANCE	221.37
TELESURVEILLANCE	132.27
CADEAUX CLIENTS	9 384.00
ASSURANCE	22 587.73
CVAE	88.00
TOTAL	37 087.43

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2017	30/09/2016	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	198 649	134 533	64 116	47,66
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	198 649	134 533	64 116	47,66

PCA	198 648.51
TOTAL	198 648.51

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 30/09/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/09/2017
Capital social	50 000				50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	5 000				5 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	700 000	40 000			740 000
Report à nouveau	3 347	5 435			8 782
Résultat de l'exercice	95 435	(95 435)		227 079	227 079
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	853 782	(50 000)		227 079	1 030 862

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 50 000

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 50 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 803 782

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 803 782

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 177 079

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	500,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		100,00	500,0000	50 000,00

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

30/09/2017

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		5 563 101
Production vendue Travaux		5 563 101
TRAVAUX A 5.5%	1 252 798	
TRAVAUX A 20.0%	1 529 958	
FACTURE A ETABLIR	(12 891)	
PRODUIT CONSTATE D'AVANCE	(64 116)	
TRAVAUX A 10.0%	2 813 042	
TRAVAUX AUTOLIQUIDATION TVA	44 310	
Chiffre d'affaires par marché géographique		5 563 101
Chiffre d'affaires FRANCE		5 563 101
TRAVAUX A 5.5%	1 252 798	
TRAVAUX A 20.0%	1 529 958	
FACTURE A ETABLIR	(12 891)	
PRODUIT CONSTATE D'AVANCE	(64 116)	
TRAVAUX A 10.0%	2 813 042	
TRAVAUX AUTOLIQUIDATION TVA	44 310	

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

30/09/2017

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

RESULTAT COURANT

317 383

90 082

227 307

RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)

533

754

(222)

RESULTAT COMPTABLE

317 915

90 836

227 079

(1) après retraitements fiscaux.

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2017
VALEUR D'ORIGINE					385 647	385 647
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				169 291	169 291
	Redevances Exercice				64 221	64 221
	TOTAL				233 512	233 512
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				65 816	65 816
	entre 1 et 5 ans				71 833	71 833
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				137 649	137 649
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				2 399	2 399
	entre 1 et 5 ans				3 226	3 226
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				5 625	5 625
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

30/09/2017

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Caution Béatrice Mourgues au profit de la Banque Populaire	86 000	
Caution Jean-Pierre Mourgues au profit de la Banque Populaire	35 000	
Caution Jean-Pierre Mourgues au profit de la Banque Populaire	86 000	
	207 000	
Engagements de crédit-bail		
Engagements de crédit-bail	143 274	143 274
	143 274	143 274
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	143 274	143 274
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

ANNEXE - Elément 10

Evaluations fiscales dérogatoires

Etat exprimé en euros		30/09/2017
Résultat de l'exercice		227 079
Impôts sur les bénéfices <i>IMPOTS/LES BENEFICES</i>	<i>90 836</i>	90 836
Résultat avant impôts		317 915
Variation des provisions règlementées		
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES		317 915

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		30/09/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		5	
	Professions intermédiaires			
	Employés		3	
	Ouvriers		18	
	TOTAL		26	

--

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		30/09/2017
Total des produits exceptionnels		6 174
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	<i>2 674</i>	2 674
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>PDT CESSION IMMOS CORPORELLES</i>	<i>3 500</i>	3 500
Total des charges exceptionnelles		5 641
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>PENALITES AMENDES FISCALES</i> <i>AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	<i>1 729</i> <i>3 865</i>	5 594
Charges exceptionnelles sur opération en capital <i>VNC IMMOS CORPORELLES CEDEES</i>	<i>47</i>	47
Résultat exceptionnel		533

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

30/09/2017

INDEMNITES JOURNALIERES	1 329
AVANTAGES EN NATURE NOURRITURE	17 564
AVANTAGES EN NATURE VEHICULES	6 108
REMBOURSEMENTS ASSURANCES	21 443
TOTAL	46 445

